

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

A 18 H 15

Présents : Mme Bernadette BERGER, MM Jérôme POCHERON, Fabrice BON, Ludovic GAUTHIER, Mmes Catherine CARTIER, Anne LIMBARDET, MM Yves BATAILLARD, Jean-Marc RENARD,

Absents excusés : M. Martial PARIZOT – Maire pouvoir à Mme Bernadette BERGER
M. Laurent RUBACHA pouvoir à M. Jérôme POCHERON
Mme MELSION Clarisse pouvoir à M. Jean-Marc RENARD

Secrétaire de séance : M. Ludovic GAUTHIER

Madame Bernadette Berger 1ère Adjointe en l'absence du Maire prend la présidence de l'assemblée.

Avant de commencer la réunion du conseil municipal, Madame BERGER, ainsi que tous les membres du Conseil Municipal et les employés de la mairie présentent à nouveau leurs sincères condoléances à Monsieur Jean-Marc RENARD, conseiller municipal, ainsi qu'à sa famille à l'occasion du décès de Monsieur Bernard RENARD, papa de Jean-Marc.

Madame BERGER donne lecture du compte-rendu du conseil municipal datant du 5 décembre 2024.

Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

ORDRE DU JOUR :

- *Modification Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP) – annule et remplace la délibération n° 3 du 14/10/2024*
- *Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance labellisation pour les agents communaux*
- *Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024*
- *Tarifs 2025*
- *Prestataire nouveau site internet*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

1 – Modification Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP) – annule et remplace la délibération n° 3 du 14/10/2024:

La précédente est non valable puisque le CST (Comité Social Territorial) ne l'a pas approuvé. D'autre part la Préfecture, nous a indiqué que celle-ci était incomplète.

Il manquait les modalités de maintien ou de suppression de l'I.F.S.E. :

En application du décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés, en cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service), l'I.F.S.E. suivra le sort du traitement.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, cette indemnité sera maintenue intégralement.

En cas de congé longue durée, le versement de l'I.F.S.E. est suspendu.

En cas de congé de longue maladie ou grave maladie, le versement de l'IFSE est maintenu dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année
- 60 % les 2^{ème} et 3^{ème} années.

Ces dispositions sont applicables pour la rémunération due à compter du 1^{er} septembre 2024 aux fonctionnaires placés en congé de longue maladie et aux agents contractuels placés en congé de grave maladie.

Le CST s'est réuni le mardi 3 décembre 2024 et a approuvé le projet de délibération que la commune avait soumis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du régime indemnitaire des agents.

2 – 1 – Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance labellisation pour les agents communaux

Madame BERGER donne lecture du projet de PSC (Protection Sociale Complémentaire) Prévoyance Labellisation.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2025 la commune à l'obligation de participer à la cotisation mensuelle des agents pour leur prévoyance labellisée. L'obligation monétaire s'élève à 7€ minimum. Madame BERGER propose de fixer la participation mensuelle par agent de la commune à 9€.

Le Conseil Municipal après délibération approuve à l'unanimité la participation mensuelle de la commune de 9€ par agent, pour la prévoyance labellisée.

2 – 2 – Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance non labellisée pour les agents communaux

Madame BERGER rappelle que la participation est obligatoire pour les prévoyances labellisées. Elle rappelle aussi que jusqu'à présent la mairie participait librement à la cotisation de prévoyance des agents à hauteur de 5€ par mois.

Madame BERGER propose donc au Conseil Municipal de continuer à participer à la cotisation de prévoyance des agents ne souhaitant pas adhérer à la labellisation pour un montant de 9€ par mois.

3 – Autorisation d'engager et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), Monsieur le Maire propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2025, les dépenses nouvelles d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, hors remboursement de la dette pour les montants suivants :

ARTICLES	MONTANTS T.T.C.	LIBÉLLÉS
2116	1000.00 €	Cimetière
212	750.00 €	Agencements et aménagements de terrains
2131	1 000.00 €	Constructions de bâtiments publics.
2135	44 650.00 €	Install. Générales, agencements, aménag.
2151	5 500.00 €	Réseaux de voirie
2157	625.00 €	Matériel et outillage technique
2158	750.00 €	Autres installations, matériel & outillage
2181	1 125.00 €	Installat° générales, Agencements divers
2183	1 000.00 €	Matériel informatique
2184	750.00 €	Matériel de bureau et mobilier
2188	375.00 €	Autres immo. corporelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager et mandater les dépenses nouvelles d'investissements aux articles précités ci-dessus.

4 – Tarifs 2025

Madame BERGER propose les tarifs à appliquer pour l'année 2025, sans aucun changement par rapport à 2024 :

HABITANTS

2 jours	242.00 €
Apéritif	66.00 €
<i>Caution</i>	300.00 €

EXTERIEURS

2 jours	385.00 €
Apéritif	88.00 €

Caution 300.00 €
Uniquement pour les habitants de Longecourt, Aiserey, Bessey, St Nicolas, Corcelles et Noiron

PARC AUBERT

Habitants	200 € pour 2 jours
Extérieurs	300 € pour 2 jours
<i>Caution habitants</i>	<i>200.00 €</i>
<i>Caution extérieurs</i>	<i>300.00 €</i>

SALLE ET PARC AUBERT

Habitants	400 € pour 2 jours
Extérieurs	600€ pour 2 jours
<i>Caution habitants</i>	<i>400.00 €</i>
<i>Caution extérieurs</i>	<i>600.00 €</i>

LOCATION MATERIEL (hors location salle)

Mobilier (1 table + 4 chaises)	5.00 €
Table à l'unité	3.00 €
Chaise à l'unité	1.00 €
<i>Caution</i>	<i>50.00 €</i>

Vaisselle (couverts complet)	0.30 €
Vaisselle au détail	0.15 €
<i>Caution</i>	<i>77.00 €</i>

CIMETIERE

Tombe	200 € pour 30 ans
Urne Funéraire	150 € pour 30 ans
Case Columbarium	150 € pour 30 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, la reconduction des tarifs 2024 sur l'année 2025.

5 – Prestataire nouveau site internet

Suite au retrait de la commune du GIP ARNIA, il est nécessaire de trouver un nouvel hébergeur pour le site internet de la commune.

Monsieur GAUTHIER, 4^{ème} adjoint, explique avoir sollicité 4 sociétés spécialisées dans la conception de sites. Plusieurs paramètres ont été étudiés : le coût, la configuration et la facilité d'accès, l'abonnement, la maintenance...

Le Conseil Municipal après délibération décide de retenir l'offre de DIJON WEB CONSEIL selon les conditions présentées. Et dit que les crédits seront prévus au budget de la commune pour ce qui concerne les frais de conception et d'installation du nouveau site.

6 – Informations du maire

a. Dégradations d'un bien communal

Suite aux dégradations du terrain communal rue des Bleuets par la Société FEVRE VIELLARD, Monsieur le Maire a contacté l'entreprise responsable afin que celle-ci remette le terrain en état. Cela sera fait au printemps.

b. Traçage D116E

Suite à la réfection de la D116E, entre Izeure et Tarsul, Monsieur le Maire a contacté le Conseil Départemental afin que la signalisation horizontale soit tracée au plus vite sur cette départementale.

Le service en charge de la peinture routière a été relancé.

c. Rue d'Amont

Dans le cadre de la rénovation de la rue d'Amont (trottoir et route), Monsieur le Maire indique qu'il a pris attache auprès de Monsieur POULLOT, Vice-Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Monsieur POULLOT souhaite être présent à la réunion qui sera programmée avec la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) début janvier. Le dossier est géré par Messieurs POCHERON, 2^{ème} adjoint et BON, 3^{ème} adjoint.

d. Nettoyage réseau eau fluviale

Un devis a été fait auprès de la société EOLE Nettoyage, spécialisée dans l'aspiration des avaloirs.

Le coût d'aspiration d'un avaloir est de 14 € HT. Il y a 129 avaloirs à Izeure et 8 à Tarsul. Le devis est en attente.

e. Contribution communale 2025 pour le SDIS

Le coût pondéré par habitant est de 19,3547 € soit 17 791 € pour la commune d'Izeure.

f. Repas des aînés

Monsieur le Maire tient à remercier tous les membres du Conseil Municipal, leurs conjoint(e)s ainsi que le Conseil Municipal des Jeunes qui ont participé à la décoration de la salle, à la préparation, au service et au nettoyage, à l'occasion du repas des aînés qui a eu lieu le samedi 16 novembre 2024.

Il remercie également les écoles d'Izeure pour la décoration faite pour la salle et la confection des menus du repas.

g. Vœux du Maire

La date des vœux du Maire pour Izeure a été arrêtée au vendredi 17 janvier 2025 à 18H30.

7 – Informations diverses

Il est procédé à un tour de table.

Bernadette BERGER :

- Les colis des aînés devraient être livrés lundi 9 décembre. Les conseillers se répartiront la distribution.
- Elle rappelle que le jeudi 19 décembre 2024 se tiendra le Noël d'Izeure dans la cour de la mairie. Les enfants des écoles chanteront puis le Père Noël viendra prendre la pose. Une collation est prévue pour les petits et les grands !

Jérôme POCHERON :

- Le plan de financement est fait pour le projet de vidéoprotection. Les demande de subventions seront faites dès janvier 2025.

Fabrice BON :

- Une commande de matériel électroportatif a été faite pour les services techniques. Elle devrait arriver sous peu.
- Une demande de devis a été faite pour un columbarium et un jardin souvenir supplémentaire. Le premier devis chiffre le colombarium à 5 500 € et le jardin du souvenir (10 places) à 2 000 €.

Ludovic GAUTHIER :

- Un document a été mis en place entre les écoles et la mairie pour faciliter les échanges et le suivi des demandes et des actions faites. En voici quelques points :
 - Problèmes techniques ou réparations à prévoir (store, visibilité de l'alerte intrusion, tablettes des murets, fuites diverses ...)
 - Achats de matériels (pelle balayette, cabanon à remplacer).

Anne LIMBARDET :

- Elle annonce qu'on lui a rapporté une fuite au niveau du toit du local du foot.

Catherine CARTIER :

- Les lumières dans les bâtiments du foot sont restées plusieurs fois allumées (souvent vestiaire arbitre).

Yves BATAILLARD :

- Il faut prévoir de nettoyer le terrain vers la sablière au printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H15.